

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil huit, le vingt huit juin , le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 15

**Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Catherine REAULT ; Lionel FIAT ; Alain GUIMET ; Frédéric GEROMIN ; Vincent PELLETIER ; Laurence LEROUX ; Jean-Paul BELLIN ;
Procurations : Thierry MAZILLE à Coralie BOURDELAIN ; Céline BERNIGAUD à Vincent PELLETIER ; Jean-Marc BELLEVILLE à Catherine REAULT ; Stéphane MASTROPIETRO à Laurence LEROUX ; Martine RITTER à Sandrine GAYET**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Coralie BOURDELAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 19 juin 2018

DELIBERATION N° 4

OBJET : achat de la parcelle cadastrale B538 aux héritiers de Mme Thérèse GIROUD

Le maire rappelle au Conseil Municipal le contexte suivant :

Suite au décès de Mme Thérèse GIROUD, ses héritiers souhaitent vendre une parcelle forestière cadastrée B538 à la commune de Revel. Cette parcelle est contiguë à la parcelle communale forestière cadastrée 37. Elle présente un bon potentiel de fertilité avec une régénération abondante et bien venante. Cette parcelle a été en partie exploitée par une coupe rase sur une grande partie de sa surface. Le peuplement adulte restant se compose de quelques îlots de résineux (épicéa, sapin) de qualités diverses, pour un volume de 150m³, au prix moyen de 35€/m³ soit une valeur des bois estimée à 5250€.

A cela se rajoute le prix du fonds qui est de 0,20€/m², soit 4536,40€.

L'estimation de la parcelle, bois et fonds compris, s'élève donc environ 9800 €.

La commune souhaite procéder à l'acquisition de cette parcelle auprès de ses propriétaires actuels, héritiers de Mme Thérèse Giroud :

- Madame AMODRU Raymonde, née à Revel le 18/10/1926, résidant 542 route de Grenoble, 38420 Le Versoud
- Monsieur VIANNEY LIAUD Jacques, né à La Tronche le 06/02/1941, résidant 27 rue Ponsard, 38000 Grenoble
- Madame VIAL Denise, née à Revel le 27/11/1930, résidant 1510 route du Mont, 38420 Revel
- Madame LEROUX Laurence, née à Lyon le 03/08/1962, résidant 1705 route du Balcon de Belledonne, 38420 REVEL
- Monsieur VIANNEY LIAUD Bertrand, né à Lyon le 13/05/1964, résidant 35 avenue Rockefeller, 69006 Lyon

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire, à la majorité (à voix ne prenant pas part au vote) :

- . à négocier avec les propriétaires l'achat de cette parcelle pour un montant maximum de 9800 € hors frais de notaire,
- . à procéder à l'achat de ladite parcelle et à signer tout acte s'y rapportant
- . à inscrire au budget 2018 par délibération modificative les sommes afférentes à ladite transaction.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 28 juin 2018
Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,

